

LES 10 PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE EN 2019

1

Lutte contre le travail illégal



La lutte contre le travail illégal permet d'agir concrètement sur plusieurs variables sociales et économiques. Elle garantit aux travailleurs le respect de leurs droits, elle contribue à la justesse des comptes publics et permet de maintenir une concurrence équilibrée entre les acteurs économiques.

Pour peser sur ces trois variables, la Direccte prévoit d'effectuer plus de 2000 interventions sur cette thématique.

2

Prestations de services internationales

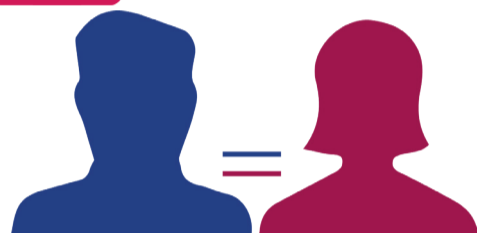


Plus de 60 000 salariés provenant de pays étrangers sont intervenus dans notre région en 2018. Ils ont les mêmes droits que les salariés nationaux mais peuvent subir des conditions de travail dégradées.

Si la Direccte a opéré 1900 interventions en 2018, elle en prévoit 2400 pour 2019 afin de veiller au respect des droits fondamentaux des travailleurs (rémunération, sécurité, hébergement...).

Égalité professionnelle

3



Après plusieurs années de contrôle des accords en matière d'égalité professionnelle, l'action de la Direccte sur ce champ va se démultiplier en 2019.

Cette action vise tant le contrôle de la transparence des écarts de rémunération, que la mise en place de mesures concrètes pour garantir aux femmes l'absence de discriminations au sein de leur environnement professionnel.

Comité social et économique

4



Les Comités d'entreprises, délégués du personnel et CHSCT laissent progressivement la place à une nouvelle instance unique de représentation du personnel : le Comité social et économique. La mise en place et le bon fonctionnement du CSE sont en enjeu fort de dialogue social et de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise. La Direccte se mobilise à travers des actions d'information et d'accompagnement au bénéfice des entreprises assujetties qui doivent mettre en place le CSE pour la fin 2019.

Chutes de hauteur

5



Les chutes de hauteur sont l'une des premières causes d'accidents du travail graves. La Direccte a pour objectif de réaliser plus de 3400 interventions dans ce domaine en 2019, dans le but de soustraire les salariés exposés aux risques de chute. Outre le secteur du BTP, et plus particulièrement les chantiers de construction de maisons individuelles, nos services cibleront des secteurs où le risque de chute est peut-être moins pris en compte mais néanmoins présent, comme l'industrie ou le commerce.

Amiante

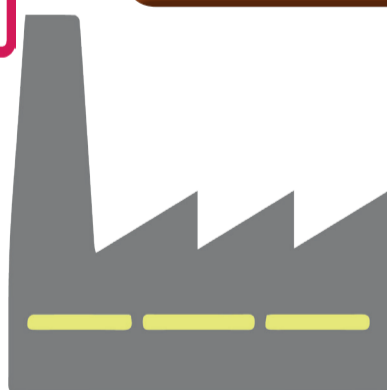
6



L'exposition à l'amiante génère un risque qui peut être sous-estimé car invisible. Mais si ses effets sur la santé sont différés, ils peuvent être mortels. L'inspection du travail agit en système sur ce sujet en mêlant actions de contrôle et de prévention, et en ciblant cette année les couvreurs, les laboratoires d'analyse ou encore les organismes de formation.

Installations classées

7



L'année 2018 a été marquée par plusieurs accidents industriels survenus au sein d'installations classées pour la protection de l'environnement. Ces événements nous conduisent à renforcer nos actions de contrôle de ces établissements.

Les inspecteurs et contrôleurs de travail ont donc pour objectif de contrôler chacun des 88 sites SEVESO seuil haut de la région en 2019. Un plan de contrôle spécifique est en cours d'élaboration pour les années 2020 et suivantes.

Transport routier

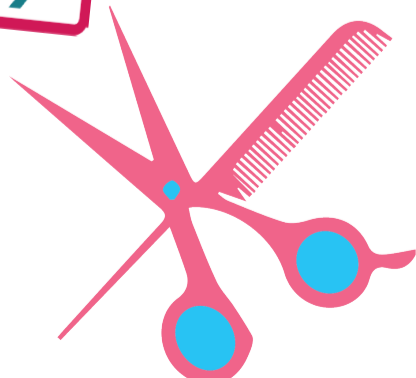
8



Les temps de conduite et de repos des conducteurs sont des enjeux majeurs de la réglementation dans le domaine des transports. Le non-respect de ces temps peut avoir un impact dramatique pour les chauffeurs et pour les autres usagers de la route. Ce secteur fait donc l'objet d'un plan de contrôle qui doit nous amener notamment à vérifier 73 500 journées de travail. Les contrôles viseront à la fois le transport de marchandises et le transport de personnes.

Actions TPE PME

9



L'année 2018 a vu le lancement d'un plan de contrôle biennuel propre à chaque Unité départementale. Les contrôles à venir cette année permettront notamment d'apprécier les écarts avec les constats réalisés l'année précédente notamment dans le secteur de la coiffure, de l'hôtellerie et des métiers de bouche. Ces plans de contrôle portent en particulier sur la durée du travail ainsi que sur les conditions de travail des apprentis.

L'agriculture

10



La Direccte compte dans ses rangs des agents de contrôle dont la mission consiste à intervenir exclusivement dans les établissements relevant du régime agricole. En 2019 leur attention portera notamment sur la qualité des conditions d'accueil des jeunes travailleurs en exploitation, mais aussi sur l'usage des produits phytopharmaceutiques, la sécurité lors des travaux forestiers ou lors de l'utilisation de broyeurs à végétaux.